

DEPARTEMENT

Séance du 14 janvier 2025

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt cinq et le quatorze janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Mesdames FONTAINE Véronique, HUGLY Daniela, et Messieurs RAMILSON Gilles, GESLIN Arnaud.

Qui ont pris part
à la délibération : 9

Absents excusés : Mesdames BAZIN Natacha, BRETON Magali, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, EYNAUD Éric, PORTE Florian.

Date de la convocation :
6 janvier 2025

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Demande d'une aide financière au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux de désimperméabilisation et d'aménagement au city stade

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire d'envisager des travaux de désimperméabilisation et d'aménagement au city stade. C'est devenu un lieu incontournable de détente pour de nombreuses familles du village qui le fréquentent mais également pour les cyclistes de passage arrivant par piste cyclable toute proche. Aussi afin de permettre à la commune de mener à bien ce projet, Monsieur le maire propose de demander l'aide financière du Conseil départemental pour des travaux n'ayant fait l'objet d'aucune autre demande. Le plan de financement se décomposerait comme suit :

COUT H.T.	FINANCEMENTS
66 213,28 €	Département : 46 349,00 €
	Autofinancement Commune : 19 864,28 €
Total H.T. : 66 213,28 €	TOTAL FINANCEMENTS : 66 213,28 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de travaux de désimperméabilisation et d'aménagement au city stade ;

AUTORISE Monsieur le maire à demander l'aide financière du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux n'ayant fait l'objet d'aucune autre demande financière.

Vote : Pour – 9 voix

Contre – 0 voix

Abstention – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2025 08

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20250114-2025-08-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2025